



Demande de renseignements

Par **paparipa**, le **20/02/2018 à 17:05**

Bonjourrn je sus arriver en France sa fait 9 ans avec un visa etudiants. ma carte de sejours et perimé depuis 2013. je pacsé avec ma copine qu'a une caarte de sejours de 10 ans depuis 2015. et on a un enfant je voulias savoir si je le droit d'avoir la carte de sejours???

Par **amajuris**, le **20/02/2018 à 17:12**

bonjour,rn" Si vous êtes partenaire d'un Français, d'un Européen ou d'un étranger en situation régulière, vous pouvez obtenir une carte de séjour vie privée et familiale si vous pouvez notamment prouver :rn- avoir conclu un Pacs,rn- la réalité de la relation avec votre partenaire,rnet l'ancienneté de votre vie commune en France (au moins 1 an, sauf exceptions).rnsource: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31039>rnnil semblerait donc que vous puissiez obtenir un titre de séjour si vous remplissez les conditions ci-dessus.rnnsalutations